

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 18/10/2017

Convoqué le 06/10/2017, le Conseil Syndical de PREVAL s'est réuni au siège du Syndicat, le mercredi 18 octobre 2017 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude DUSSOUILLEZ.

Date de la convocation : 06/10/2017		
Date d'affichage : 07/11/2017		
Nombre de membres :	Nombre de présents :	Nombre de pouvoirs :
33	23	1

➤ **Présents avec voix délibérative :**

❖ **Membres titulaires :**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

M. Christian POURNY
M. Jacques PRINCE
M. Dominique JEANNIER
M. Jean-Claude ESPERN

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

M. François CUCHEROUSSET
M. Jean-Pierre PEUGEOT
M. Gérard FAIVRE
M. Didier CACHOD

Communauté de Communes du Val de Morteau :

M. André PICHOT
M. Jean-Marie BINETRUY
M. Jean-Noël CUENOT
M. Gilbert BOLE
M. Bernard JACQUET

SMCOM :

M. Claude DUSSOUILLEZ
Mme Jocelyne JOLIOT
M. Guy MAGNIN-FEYSOT

Communauté de Communes du Pays de Maïche :

M. Constant CUCHE
M. Dominique BERNARD

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs:

Mme Odile BERTIN
M. Claude GINDRE
Mme Jeannine ROBBE

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

M. Benoît CIRESA

❖ **Membres suppléants (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) :**

Membres suppléants : 1

M. Jean-Michel TOURNIER est remplacé par M. Franck VILLEMAIN

Membres ayant donné pouvoir : 1

M. Henri TIROLE donne pouvoir à M. Constant CUCHE

❖ **Excusés :**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

M. Gaston DROZ-VINCENT
M. Raymond PERRIN

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

M. Daniel CASSARD
Mme Catherine DONZELOT TETAZ

SMCOM:

M. Christian RATTE

Communauté de Communes du Pays de Maïche:

M. Jean-Michel TOURNIER
M. Henri TIROLE

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

M. Bernard PRETOT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Mme Francine BOUHELIER

❖ **Absents :**

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs:

M. Didier PREVALET

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

M. Christian FAIVRE

➤ **Présents sans voix délibérative :**

M. François BANDELIER
Mme Marielle HENRIET
M. Jean-Yves MEUTERLOS

Diffusion :

- membres titulaires et suppléants,
 - Président(e)s des adhérents,
 - Directeurs (rices) des services techniques des adhérents,
 - services techniques des adhérents,
 - agents PREVAL et SMCOM,
 - public.
-

ORDRE DU JOUR

- Evaluation de la qualité du service PREVAL : document synthétique
- Bilan RCU : STT mise en service / bilan financier
- Compte-rendu visite injection urée – Objectif NOx à 80 mg
- Contrat achat matières 1.11
- Adhésion AD@T : précision délibération montant adhésion
- Point RH : point situation arrêt maladie
- Décision modificative
- Divers



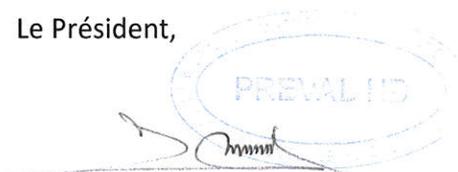
Monsieur le Président	Désignation du secrétaire de séance : <u>Monsieur Constant CUCHE</u>
Monsieur le Président	Adoption de l'ordre du jour Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
Monsieur le Président	Adoption du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Syndical précédent Pour : 24 Contre : 0 Abstentions:0 Adopté à l'unanimité
Monsieur le Président	Article L.5211-10 du CGCT Lecture des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Syndical Néant Pour : - Contre : - Abstentions : -
Monsieur le Président	1- Délégation d'attributions-Article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
Monsieur le Président	2- Composition commissions syndicales Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité



Monsieur le Président	3- Etude technico-économique injection urée dans four Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
Monsieur le Président	4- Contrat GEMDOUBS 1.11 JRM Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
Monsieur le Président	5- Adhésion ADAT Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
Monsieur le Président	6- Décision modificative - Ouverture de crédits Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
Monsieur le Président	7- Convention TEPCv 2017 PREVAL – Pays du haut-Doubs Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité

Conformément à l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu du Conseil Syndical est affiché au siège du Syndicat à Pontarlier sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.

Le Président,



Claude DUSSOUILLEZ